

Le label Eco-défis attribué à 14 artisans-commerçants du PETR Pays portes de Gascogne



Le label Eco-défis attribué à 14 artisans-commerçants du PETR Pays portes de Gascogne

Mardi 26 février, en début de soirée, à l'espace culturel de Touget « La Ferme de la Culture », s'est déroulée la cérémonie de la remise du label Éco-défis. Le maire de la commune, Philippe Dupouy, accueillait pour l'occasion Guy Sorbadère, président de la Chambre des métiers et artisans, Guy Mantovani, président du Pays Portes de Gascogne, les présidents des Communauté des communes ou leurs représentants (Lomagne gersoise, Bastides de Lomagne, les Côteaux d'Arrats Gimone, la Gascogne toulousaine et le Savès) et les maires concernés par la remise des labels.



Avant d'ouvrir la cérémonie de remise de label Eco-défis, **Guy Sorbadère** souligna que «celle-ci est à l'initiative de la Chambre des métiers avec le partenariat du PETR Pays portes de Gascogne et cofinancée par l'ADEME et L'Union européenne Fonds Leader , elle a permis, depuis 2016, à 41 entreprises de décrocher le label Eco-défis. Un label qui est une marque de la Chambre des métiers et une reconnaissance d'entreprises vertueuses ». Ce qui est un atout commercial indéniable pour ces dernières qui, par leur engagement, révèlent dans leurs entreprises au moins trois défis environnement.

De son côté, **Guy Mantovani** félicite ces artisans et commerçants car « vous êtes, assure-t-il, pour nous, le fleuron de notre communauté et indispensables à l'activité de notre territoire ».



Le label Éco-défis a été remis aux artisans et commerçants du Pays Portes de Gascogne lesquels se sont portés volontaires pour mener dans leur entreprise des actions concrètes concernant l'environnement et portant sur huit thématiques **(1)**.

Ils étaient 14 artisans-commerçants, ce mardi soir, à avoir reçu le diplôme dont tous ont optimisé la réduction de l'impact environnemental lié à leurs entreprises. En voici quelques exemples, comme l'installation d'un four à pellets de bois en boulangerie en remplacement du fioul, l'achat d'un vélo électrique, l'achat de produits locaux éco-labellisés, pose d'éclairages économes (Leds), compostage des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, utilisation d'écoproduits, coloration végétale sans produits chimiques en coiffure, réduction des déchets d'emballage...

Et la cérémonie se conclura par la remise du label Éco-défis où chacun des artisans-commerçants expliqua sa démarche et le gain qu'il en a retiré.

Les 14 artisans-commerçants labellisés

(1) Prévention et gestion des déchets, eau, énergie, produits et services développement durable, transport, mobilité, déplacement, biodiversité, développement local emploi, social.



Sabine Santalucia, Tête en l'Hair, coiffeuse à Simorre, coloriste 100% nature "Le compostage des cheveux, c'est possible".



M. et Mme Teyssandier, restaurant traiteur à Marsan, "La Hournière" "Un traiteur qui fait la chasse au gaspi".



Daniel Roucolle, garage à Maurens, "Se déplacer autrement, sensibiliser la clientèle grâce au vélo électrique".



Chloé Paes, salon de thé "Les P'tites faiblesses" à l'Isle-Jourdain, "Un lieu de détente et de gourmandise sous le signe de l'éco responsabilité".



Jean-Pierre Batbie, fleuriste à Gimont, "Babi Fleur", "Privilège aux fleurs locales".



Stéphanie Grenier, café restaurant solidaire à Cologne, "Quand territoire et ruralité allient l'éco responsabilité et la solidarité".



Les artisans commerçants labellisés.